

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**19-7**  
**LUNDI 25 NOVEMBRE 2019**

~~~~~  
**Compte-Rendu**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 Novembre 2019, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le lundi 25 novembre 2019 à 18 H 30.

Etaient présents: S. BOCHET, Maire, P. COUPEAU et C. CHEVALIER, Adjoint, JP. BARON, E. ECHANTILLAC et D. JEAN, Conseillers Municipaux.

Absents: D.GARNIER, P. GUILLOT, A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE, F. PUPPINI et L. RENAUD.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 18 H 30; E. ECHANTILLAC est élue secrétaire de séance.

**1 - BUDGET – Décision modificative n°3.**

Sur explication de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 3 portant sur des virements de crédits en fonctionnement et investissement en dépenses et recettes pour 18720 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

**2 - SDES – Demande de financement d'opérations d'investissement 2019.**

Le Conseil Municipal, approuve le projet présenté d'un coût prévisionnel global de 44 200 € HT, et demande au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, la subvention d'un montant le plus élevé possible pour la deuxième phase du projet de rénovation de l'éclairage public. Par ailleurs, il autorise M. le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à bien ce projet.

*Décision prise à l'unanimité.*

**3 - FONDS DÉPARTEMENTAL D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES – Demande de financement d'opérations d'investissement 2020.**

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté d'un coût prévisionnel global de 2550 € HT, et demande au Conseil Départemental de la Savoie, la subvention la plus élevée possible pour financer cette opération. Il demande au Conseil Départemental de la Savoie, l'autorisation d'engager l'acquisition avant accord de financement et autorise M. le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à bien ce projet.

*Décision prise à l'unanimité.*

**4 - FONDS DÉPARTEMENTAL D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES – Demande de financement d'opérations d'investissement 2020.**

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté d'un coût prévisionnel global de 8 000 € HT, et demande au Conseil Départemental de la Savoie, la subvention la plus élevée possible pour financer cette opération. Il demande au Conseil Départemental de la Savoie, l'autorisation d'engager l'acquisition avant accord de financement, et il autorise M. le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à bien ce projet.

*Décision prise à l'unanimité.*

**5 - SICSAL - Approbation des modifications apportées aux statuts.**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité du SICSAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle rédaction de l'article 9 des statuts du syndicat et charge M. le Maire de transmettre la délibération à M. Le Préfet et à M. Le Président du SICSAL.

*Décision prise à l'unanimité.*

**6 - INDEMNITE DE CONSEIL 2019 DE LA TRÉSORIÈRE MUNICIPALE.**

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, dit que cette indemnité d'un montant de 354,68 € net, après décompte des charges sera accordée à Mme Laurence BERNARDIN, comptable public, dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget principal.

*Décision prise à la majorité (4 pour/ 2 Abstentions).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Maire, S. BOCHET



La Secrétaire de séance, E. ECHANTILLAC

